Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac Pro MPB, veuillez visiter :
bacprompb.fr/annales-sujets-et-corriges

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

MÉTIERS DU PRESSING ET DE LA BLANCHISSERIE

SESSION 2026

ÉPREUVE E2 : HYGIÈNE, PRÉVENTION, SECOURISME

Coefficient : 2 Durée : 2 heures

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : Effets d'une exposition chimique sur la santé (4 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : Secours à la victime et transmissions (5 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : Prévention des risques et hygiène au poste de travail (6 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 4 : Responsabilités, réglementation et confidentialité (5 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 6 pages numérotées de 1/6 à 6/6.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

DOSSIER SUJET

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE ET CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE : BLANCHISSERIE DES RIVES, ÉTABLISSEMENT DE TRAITEMENT DES TEXTILES, TOURS (INDRE-ET-LOIRE)

Vous êtes affecté au secteur de préparation des produits et de lavage de la Blanchisserie des Rives. Au cours de votre poste, un salarié est accidentellement éclaboussé à l'œil par un produit lessiviel concentré. Vous devez analyser la situation, proposer les mesures de prévention adaptées et organiser la transmission des informations utiles.

Les documents techniques DT 1 et DT 2 sont à exploiter pour répondre aux questions. Complétez le document réponse DR 1 lorsque cela est demandé. Les réponses doivent être précises et justifiées par les données fournies ou par les principes de prévention et de secours étudiés.

Le barème total est de 20 points. La qualité de l'expression et l'utilisation d'un vocabulaire professionnel adapté sont prises en compte.

PARTIE 1 : Effets d'une exposition chimique sur la santé (4 points)

Biologie appliquée et analyse des effets sur l'organisme

La situation de M. Karim Benali et les caractéristiques du produit sont décrites dans le DT 1 et le DT 2. Répondez à partir de ces documents.

1.1 (1,5 point) À partir du DT 2, relevez deux caractéristiques du produit qui expliquent le danger pour l'œil. Pour chacune, indiquez le type d'effet possible sur la santé.

1.2 (1,5 point) Expliquez pourquoi une projection de ce produit dans l'œil constitue une situation d'urgence, même si la douleur ou la gêne semble diminuer après le rinçage.

1.3 (1 point) Identifiez la voie d'exposition concernée dans l'accident et citez une autre voie d'exposition possible lors de la préparation ou de l'utilisation du produit.

PARTIE 2 : Secours à la victime et transmissions (5 points)

Conduite à tenir, démarche de secours et transmissions ciblées

Vous êtes témoin de l'accident décrit dans le DT 1. Appliquez l'extrait de protocole fourni dans le DT 2. Complétez également le DR 1 avec des transmissions factuelles et utiles à la prise en charge.

2.1 (2,5 points) Présentez, dans l'ordre, les actions immédiates à réaliser auprès de M. Benali depuis la découverte de l'accident jusqu'à la mise en relation avec les secours ou le service de santé compétent. Justifiez les actions à partir du DT 2.

2.2 (1,5 point) Indiquez les informations essentielles à communiquer lors de l'alerte concernant la victime, le produit et les circonstances de l'accident. Précisez le numéro d'urgence à appeler si l'état de la victime le nécessite.

2.3 (1 point) Complétez le DR 1 par une transmission ciblée de type DAR. Distinguez les données observées, les actions effectivement réalisées et le résultat observé. N'ajoutez aucun fait absent du scénario.

PARTIE 3 : Prévention des risques et hygiène au poste de travail (6 points)

Évaluation des risques, prévention et maîtrise des contaminations

Après la prise en charge de la victime, le responsable de secteur demande une analyse de la situation afin d'éviter qu'un accident similaire se reproduise. Exploitez les informations des DT 1 et DT 2.

3.1 (2 points) Pour le transvasement du produit dans le doseur, identifiez le danger, la situation dangereuse, l'événement dangereux et un dommage possible. Présentez votre réponse de manière distincte pour chacun de ces quatre éléments.

3.2 (2 points) Proposez deux mesures de prévention collective ou liées à l'organisation du travail permettant de réduire le risque de projection pendant le dosage. Expliquez en quoi chacune réduit le risque.

3.3 (1 point) Citez les équipements de protection individuelle indiqués dans le DT 2 pour le dosage du produit. Précisez pourquoi le port de gants seuls ne suffit pas à protéger le salarié contre le risque décrit.

3.4 (1 point) Indiquez deux mesures d'hygiène ou de remise en état à appliquer après l'accident dans la zone concernée. Votre réponse doit éviter toute exposition secondaire d'un autre salarié.

PARTIE 4 : Responsabilités, réglementation et confidentialité (5 points)

Obligations de prévention et transmission professionnelle

Le responsable de la blanchisserie doit tirer les conséquences de l'accident et assurer le suivi de la situation dans le respect des règles de santé et de sécurité au travail.

4.1 (2 points) À partir des principes rappelés dans le DT 2, citez deux obligations de l'employeur relatives à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs, puis reliez chacune à une action concrète possible dans cette blanchisserie.

4.2 (1,5 point) Indiquez les démarches professionnelles à effectuer après l'accident pour permettre son analyse et prévenir sa répétition. Distinguez la transmission interne immédiate du traitement administratif de l'accident.

4.3 (1,5 point) Dans une transmission écrite, quelles informations relatives à l'état de santé de M. Benali doivent être limitées aux personnes habilitées ? Citez deux règles de rédaction permettant de respecter la confidentialité et la fiabilité des transmissions.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : FICHE DE SITUATION DU SALARIÉ ET CIRCONSTANCES DE L'ACCIDENT

Établissement : Blanchisserie des Rives, secteur de préparation des produits lessiviels.

Personne concernée : M. Karim Benali, salarié âgé de 42 ans, opérateur de blanchisserie. Il travaille au poste de dosage des produits. Il porte des lentilles de contact. Il a signalé à la médecine du travail un asthme stabilisé, sans crise rapportée sur son poste. Aucune allergie connue n'est mentionnée dans la fiche de poste.

Éléments observés à 10 h 15 : pendant le transvasement d'un produit concentré depuis un bidon vers un doseur, une éclaboussure atteint l'œil droit. Le salarié indique une brûlure et une gêne visuelle. Il est conscient, répond aux questions et se tient debout. Une rougeur de l'œil droit est visible. Aucun essoufflement ni malaise n'est observé au moment du constat.

Constantes relevées à 10 h 17 par le sauveteur secouriste du travail : fréquence respiratoire 18 mouvements par minute ; pouls 88 battements par minute ; température 36,8 °C. Aucune mesure de pression artérielle n'a été réalisée. Le salarié ne suit pas de régime alimentaire particulier. Son niveau de dépendance est sans objet dans cette situation professionnelle : il est autonome avant l'accident.

Circonstances connues : le bidon est posé sur une étagère à hauteur de poitrine. Le doseur est placé sur un plan de travail. Le salarié porte des gants, mais pas de lunettes de protection au moment de l'accident. Le contenu du bidon et son étiquetage sont identifiés au DT 2.

DT 1 : Synthèse des éléments utiles à l'analyse

Élément	Donnée
Activité	Transvasement d'un produit lessiviel concentré
Événement	Projection dans l'œil droit
Signes rapportés ou observés	Brûlure, gêne visuelle, rougeur de l'œil
État général au constat	Conscient, répond aux questions, pas d'essoufflement ni de malaise observé
Protection portée	Gants, sans lunettes de protection
Particularité de santé pertinente	Porte des lentilles de contact

Données recueillies lors de l'observation de l'accident.

DT 2 : FICHE PRODUIT ET EXTRAIT DU PROTOCOLE DE PREMIERS SECOURS

Produit : détergent alcalin concentré utilisé en blanchisserie. La fiche de données de sécurité disponible dans l'établissement indique une solution contenant de l'hydroxyde de sodium à 2 %, un pH de 12,5 et un risque de lésions oculaires graves en cas de projection. Le produit est

corrosif. Le produit doit être manipulé conformément aux indications de son étiquette et de sa fiche de données de sécurité.

Prévention indiquée pour le dosage : utiliser, dans la mesure du possible, le système de dosage fermé ; maintenir les bidons stables et étiquetés ; porter des gants adaptés au produit, des lunettes de protection enveloppantes et un vêtement de travail couvrant les bras ; consulter la fiche de données de sécurité avant toute manipulation. Ne jamais transvaser dans un récipient alimentaire.

Extrait du protocole de premiers secours de l'établissement, validé par le service de santé au travail :

1. Interrompre l'exposition et protéger le sauveteur. Faire asseoir la victime dans un endroit sûr.
2. En cas de projection dans l'œil, rincer immédiatement et abondamment à l'eau propre, paupières maintenues ouvertes, pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact si elles s'enlèvent facilement, sans retarder le rinçage.
3. Ne pas frotter l'œil et ne pas tenter de neutraliser le produit avec une autre substance.
4. Faire alerter le responsable et demander un avis médical sans délai. En cas de détresse, d'aggravation ou de doute sur la gravité, appeler le 15 ou le 112. Conserver l'étiquette ou la fiche de données de sécurité à disposition des secours.
5. Ne pas laisser la victime seule. Noter les circonstances, l'heure de l'accident, le produit en cause, les gestes réalisés et l'évolution observée.

Repères réglementaires fournis : les articles L. 4121-1 et L. 4121-2 du Code du travail prévoient que l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs, et met en œuvre les principes généraux de prévention. L'article R. 4224-16 prévoit l'organisation des premiers secours aux accidentés et aux malades dans les lieux de travail.

DT 2 : Informations produit et prévention

Information	Donnée ou consigne
Composition signalée	Hydroxyde de sodium à 2 %
pH	12,5
Danger pour l'œil	Risque de lésions oculaires graves
Protection oculaire au dosage	Lunettes de protection enveloppantes
Action immédiate en cas de projection oculaire	Rinçage immédiat et abondant à l'eau propre pendant au moins 15 minutes
Gestes interdits	Frotter l'œil ou neutraliser le produit avec une autre substance

Synthèse des informations de la fiche de données de sécurité et des consignes de poste fournies.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Transmission ciblée de type DAR pour l'accident — **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez le tableau à partir des seuls faits fournis dans le sujet. Distinguez les données, les actions et les résultats. Une information non connue ne doit pas être inventée.

DR 1 : Tableau de transmission DAR

Rubrique	Transmission
D : Données observées et rapportées	.....
A : Actions réalisées ou à réaliser selon le protocole	.....
R : Résultat observé ou information restant à suivre	.....

Document à compléter et à rendre avec la copie.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.